

---

**Nombre de membres**

**Séance du 19 avril 2022**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 19 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

**Présents :** 12

**Sont présents:** Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Monsieur Ludovic LAUNEAU (Conseiller Municipal), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal)

**Votants:** 13

**Représentés:** Jacques BOULLENGER par Jacques MOTARD

**Excuses:**

**Absents:** Christine LAVEAU, Marie CHEPTOU

**Secrétaire de séance:** Annie FONTAINE

---

**Ordre du jour**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2022

Compte rendu des décisions du Maire

Dénomination et numérotation des voies de la commune de Charentilly

Nouvel itinéraire de la Via sancti Martini sur la commune de Charentilly

Compte rendu des EPCI

Questions diverses

**Annie Fontaine**

**Désignation du secrétaire de séance : Annie Fontaine**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2022 :**

Pas de remarque.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le compte rendu du conseil municipal en date du 22 mars 2022**

**Décisions du maire :**

**Gouttières du presbytère :**

Madame le Maire rappelle avoir fait part des différents devis pour le remplacement des gouttières du presbytère. Une demande d'aide financière dans le cadre du FDSR Socle a été déposée auprès du Conseil Départemental 37 à hauteur de 13 904€ pour la rénovation des bâtiments église et presbytère. Il a été demandé l'avis des ABF qui ont formulé une observation pour l'emploi de « zinc à quartz ». Il a donc été demandé les devis correspondants qui font apparaître une différence d'environ 4 000€ entre le zinc et le zinc à quartz.

Madame le Maire explique qu'elle a pris contact avec Monsieur Berge des ABF qui a donné son accord pour l'utilisation du zinc ordinaire. Un devis d'un montant de 10 891.42€ HT a été signé.

**Bacs de collecte OM :**

4 bacs de collecte vont être installés au cimetière : 1 pour les ordures ménagères, 1 bac jaune (déchets recyclables), 1 bac déchets verts, 1 bac pour les gravats.  
2 bacs vont être installés près du vestiaire sportif au stade.

### **Sculpture :**

La sculpture « Cerf » pour l'entrée de bourg a été commandée pour un montant de 3 800€.

### **Voirie:**

Le permis d'aménager pour l'accès voirie devant la mairie a été accordé. Les travaux vont être réalisés en mai (un enrobé en « colclair » va être posé, les riverains vont être avertis de ne pas stationner).

### **Aire de jeux :**

Le permis d'aménager pour l'installation de l'aire de jeux rue de la Croix Saint Jean a été accordé. Une demande de DETR (aide financière auprès de l'Etat) avait été déposée. Les travaux débuteront une fois que la réponse de la Préfecture sera parvenue en mairie (fin mai).

### **Mobilier urbain :**

4 bancs ont été installés. Madame le Maire propose d'en commander 4 autres pour un montant de 3 092€, HT. Une demande de FAAL auprès du Conseil Départemental 37 sera déposée.

### **Fête du village :**

Un feu d'artifice sera tiré le 25 juin prochain pour un montant de 2 500€ TTC.

### **Affaires soumises à délibération:**

#### **Objet: Convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre l'association Rugby Club Gaulois Turon et la commune de Charentilly - DE 2022 032**

Dans le cadre de sa politique sportive et de la mise à disposition de ses équipements, la commune de Charentilly est amenée à définir les relations contractuelles, qu'elle entretient avec ses groupements d'utilisateurs, par le biais d'une convention fixant les droits et obligations des différentes parties.

La collectivité met en place de nouveaux modes de gestion de ses structures, favorisant par là-même, l'extension du conventionnement et la responsabilisation plus accrue des utilisateurs.

**Pour faire suite à la demande d'utilisation de l'Association Rugby Club Gaulois Turon**, il convient d'élaborer une convention, qui convient des conditions d'utilisation des locaux et équipements, de l'entretien des locaux et équipements, des conditions financières d'utilisation, de la responsabilité, de la durée d'utilisation, de l'attitude à avoir comme suit :

Article 1: locaux et équipements sportifs

Article 2 : conditions d'utilisation des locaux et équipements

Article 3 : Entretien des locaux et équipements

Article 4 : Conditions financières d'utilisation

Article 5 : Responsabilité, assurance

Article 6 : Durée de la convention et résiliation

Article 7 : Image du sport/de la commune

Article 8 : Election de domicile.

**Vu l'exposé de madame le Maire,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :**

- **DECIDE d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre l'Association Rugby Club Gaulois Turon et la commune de Charentilly ci-annexée ;**
- **AUTORISE madame le Maire à signer la convention à intervenir et tout document se référant à ce dossier.**

**Objet: Dénomination et numérotation des voies de la commune de Charentilly - DE 2022 033**

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune, elle précise que la dénomination et le numérotage des voies constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

En particulier, Madame le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation à 100% des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213.-28 du CGCT, "dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune mais l'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

La dénomination des rues et voies de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés aux membres du conseil municipal.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :**

- **VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune de Charentilly ;**
- **ADOpte les dénominations conformément aux cartes annexées à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les documents se rapportant à ce dossier.**

**Objet: Nouvel itinéraire Via sancti Martini - DE 2022 034**

L'association des Chemins de Saint Martin en Touraine-Poitou s'est donnée comme objectif de développer au sein de la région un réseau de chemins pédestres en direction de Tours dans le cadre du projet européen de la Via sancti Martini, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

Ce grand parcours de plus de 5 000km que les marcheurs-pèlerins empruntent à pied, rayonne sur toute l'Europe. Il est porteur de la valeur universelle du partage, en lien avec le geste de Saint Martin, soldat romain ayant coupé son manteau pour couvrir un pauvre à la porte d'Amiens.

Centré à Tours où se trouve le tombeau de Saint Martin, il suit les différents chemins empruntés par Saint Martin tout au long de sa vie.

En France, le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours a pour objectif de développer cet itinéraire.

Un nouvel itinéraire a été mis en place entre Mayenne et Tours, via le Mans. La commune de Charentilly a été sollicitée par l'association de Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours afin de participer à la création de l'itinéraire et d'obtenir l'autorisation de baliser des voies sur le domaine de la commune. Ce balisage sera apposé par l'association après validation de l'itinéraire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :**

- **autorise le passage du nouvel itinéraire de la Via sancti martini sur la commune de Charentilly,**
- **accepte le balisage conforme aux normes de l'activité,**
- **s'engage à inscrire, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires, les chemins empruntés par ce nouvel itinéraire.**
- **autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

## **Compte rendu des EPCI**

### **Conseil municipal des jeunes 15/04/2022:**

B. Parisis fait un compte rendu.

Lors de la réunion du 15 avril, les jeunes élus ont continué à travailler sur les 2 pistes qu'ils avaient privilégiées :

- sécurisation du trajet vers l'école en deux roues
- ballade à but écologique et pédagogique pour ramasser les déchets dispersés dans la nature et découvrir les endroits remarquables du village (église, lavoirs, châteaux ...) pour y installer de petits panneaux informatifs historiques.

### **Conseil communautaire 13/04/2022 :**

V. B et G. Guyon font un compte rendu.

Les budgets communautaires ont été votés.

Concernant le budget Ordures Ménagères : 3 600 Tonnes de déchets ménagers ont été récoltés en 2021 dont 2 000 T non recyclables.

Madame le Maire a fait remarquer lors du vote du budget que le coût pour de nouvelles études prévues concernant l'enlèvement et la périodicité des ordures ménagères était élevé (25 000€) et a fait préciser que le passage de 1 ou 2 fois par semaine n'était pas encore déterminé.

Il a été voté les subventions de fonctionnement aux associations sport et culture.

En conseil communautaire du 30/03/2022 il avait été validé les comptes administratifs et les comptes de gestions 2021, une subvention exceptionnelle pour l'Ukraine à hauteur de 5 000€ et le lancement d'une DSP 3 lots pour le renouvellement des ALSH (fin d'année 2022) pour une durée de 3 ans.

**Questions diverses :**

**7 mai 2022** : réunion de concertation avec les habitants de la rue du Moulin Moreau et de la Croix Saint Jean. Ces informations seront visibles sur le site communal, l'Echo et le panneau numérique extérieur. Un rappel sera fait la veille.

Le nouveau Président de l'Amicale des Anciens Combattants s'est présenté à Madame le Maire :

**La commémoration du 8 mai se déroulera à partir de 11h00 devant la mairie.**

Une invitation sera transmise aux conseillers municipaux, aux membres du conseil municipal des Jeunes et à l'école.

Ces informations seront visibles sur le site communal, l'Echo et le panneau numérique extérieur.

Fin de séance : 19h55